



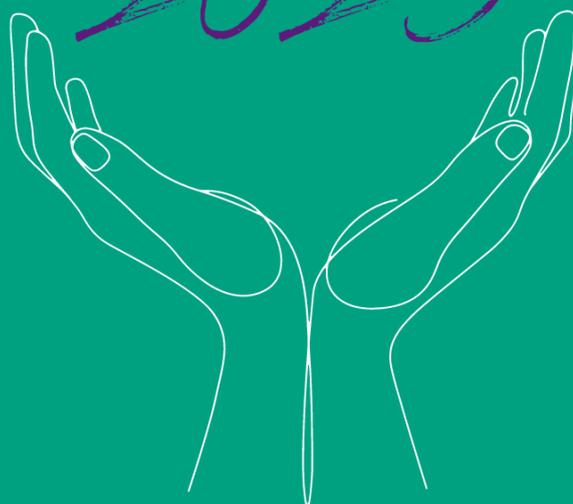
P

ROGRAMME

DE

FORMATION

2023



## INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, date et lieux :

2 jours ; 14 heures

**Marseille** -2A rue de Rome 13006 Marseille : **11 et 12 avril 2023**

**Ollioules** (adresse exacte précisée ultérieurement) : **19 et 20 octobre 2023**

## PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP

Catégorie visée : Responsables de secteur, Directeurs, membres élus du CSE, DRH.

Territoire concerné : Provence - Alpes-Côte d'Azur

Pas de prérequis s'agissant de l'ancienneté et diplômes requis

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

**Cette formation vise à :**

Initier les salariés à la prévention des RPS en leur transmettant une base de références communes (niveau de connaissance et méthodologies) permettant le repérage des situations de travail réelles et factuelles

- Identifier RPS comme un risque professionnel
- Acquérir les notions de RPS, différencier les familles de RPS
- Comprendre le lien entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
- Repérer les actions de prévention primaires et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

## CONTENU

**Programme :**

### **JOUR 1**

#### ■ Séquence 1

- Identifier les RPS comme un risque professionnel (le cadre réglementaire de la prévention des RPS, les obligations générales de l'employeur en Santé et Sécurité au Travail, les points spécifiques concernant la prévention des RPS – jurisprudence, obligations de sécurité de résultat appliquée au RPS)
- Lister les catégories de RPS par les caractéristiques et leurs effets et Les différentes définitions des RPS (les catégories du stress, des violences internes et externes, autres catégories de RPS (souffrance éthique, dissonance et charge émotionnelle, instabilité du travail, les Différentes définitions de RPS, les principales causes, effets et atteintes à la santé)

#### ■ Séquence 2

- Lister les catégories de RPS par les caractéristiques et leurs effets et Les différentes définitions des RPS (les catégories du stress, des violences internes et externes, autres catégories de RPS (souffrance éthique, dissonance et charge émotionnelle, instabilité du travail, les Différentes définitions de RPS, les principales causes, effets et atteintes à la santé)
- Connaître les facteurs liés à l'activité de travail, à l'origine des différentes catégories de RPS, leurs effets, et leurs conséquences pour la santé (Les différentes catégories de RPS et les facteurs qui les fondent)

## JOUR 2

### ■ Séquence 3

- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS (La prévention primaire agissant sur le travail de façon pérenne, les actions de prévention autre que la prévention primaire, la démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS)

### ■ Séquence 4

- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS (La prévention primaire agissant sur le travail de façon pérenne, les actions de prévention autre que la prévention primaire, la démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS)

## METHODES MOBILISEES

---

### Méthodes, moyens pédagogiques, dispositif d'évaluations :

Alternance exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

## MODALITES D'EVALUATION

---

**En début de formation :** tour de table formalisé

**En fin de formation :** tour de table formalisé

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer un certificat de réalisation validant les acquis par l'Assurance Maladie – Risque Professionnels et l'INRS. Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

## COUT DE LA FORMATION

---

### Prise en charge :

- **Coût pédagogique :** oui
- **Coût repas :** oui à hauteur de 15 €
- **Coût déplacement :** non

## CONDITIONS D'ADMISSION

---

**Date limite d'inscription :** au plus tard 7 jours avant la formation, soit le 4 avril 2023 pour Marseille, le 12 octobre 2023 pour Ollioules.

**Seuil minimal de participants :** 8 personnes

**Seuil maximal de participants :** 12 personnes

**Conditions d'annulation :** En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité d'annuler une inscription ou remplacer un salarié 24h avant le début de la formation

## ACCESSIBILITE HANDICAP

---

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ☑ oui Si besoin de renseignements ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP : [info@psppaca.fr](mailto:info@psppaca.fr) ou 04 91 31 10 24
- Référent handicap prestataire : Sens Actions - Madame PAGANO - 06 19 28 36 31

## CONTACT

---

PSP PACA : [info@psppaca.fr](mailto:info@psppaca.fr) – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille